

Communiqué de Presse - Pour diffusion immédiate

*Préserver la qualité de vie de Dollard-des-Ormeaux*

## **Avis de conformité favorables pour le Plan d'urbanisme et le Règlement de zonage et processus d'approbation finale**

**Dollard-des-Ormeaux, le 30 avril 2025 — La Ville de Dollard-des-Ormeaux est fière de franchir une nouvelle étape charnière en vue de l'entrée en vigueur complète de son nouveau Plan d'urbanisme et Règlement de zonage, avec la réception d'avis de conformité favorables de l'agglomération de Montréal.**

Cette étape suit l'adoption de ces règlements par le conseil municipal de la Ville de Dollard-des-Ormeaux, le 11 mars dernier. Rappelons que la révision de ces règlements fait suite à un important processus réalisé depuis 2020, à travers plus d'une douzaine d'activités d'information et de consultation auxquelles ont participé plus de 1 300 personnes.

En attestant le 24 avril dernier de la conformité des règlements avec son Schéma d'aménagement et de développement, l'agglomération de Montréal confirme la rigueur du travail effectué pour doter la Ville de Dollard-des-Ormeaux d'un outil de planification moderne et conforme pour poursuivre la saine gestion de l'aménagement de son territoire.

### **Entrée en vigueur et prochaines étapes administratives**

L'obtention d'un avis de conformité pour le Plan d'urbanisme marque l'entrée en vigueur officielle de ce règlement structurant pour le redéveloppement du territoire, qui vise à préserver la qualité de vie à Dollard-des-Ormeaux et qui se veut à l'image des résidents et résidentes.

Le Règlement de zonage, quant à lui, doit faire l'objet d'une approbation par les personnes habiles à voter d'ici le 9 mai 2025. Les détails de cette procédure, incluant les dates et les conditions pour être reconnu comme une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de la ville, ont fait l'objet d'un [avis public](#) le 28 avril 2025, disponibles sur le site Web de la Ville de Dollard-des-Ormeaux. Le service du greffe peut être contacté pour toute question sur cette procédure.

Cette approbation sera finalement suivie par diverses étapes administratives menant à l'obtention d'un avis final de conformité par l'agglomération de Montréal, étape qui attestera de l'entrée en vigueur définitive du règlement de zonage.

### **Contact**

Natalia Correa, Cheffe de division — Communications  
[ncorrea@ddo.qc.ca](mailto:ncorrea@ddo.qc.ca)

Contact secondaire : Mariam Missilmani, adjointe administrative à la direction générale  
[mmissilmani@ddo.qc.ca](mailto:mmissilmani@ddo.qc.ca)



12001, boul. de Salaberry  
Dollard-des-Ormeaux, QC, H9B 2A7



514 684-1010



ville@ddo.qc.ca



ville.ddo.qc.ca